

---

---

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY**

---

---

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
LUNDI LE 4 MAI 2020 À 19 HEURES**

PROCÈS-VERBAL de la réunion régulière, tenue par le conseil municipal de Westbury, le lundi 4 mai 2020 à 19 h et présidée par le maire suppléant Sylvain Hébert. Le conseil de la municipalité du canton de Westbury siège en séance ordinaire ce 4 mai 2020 par téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Présences:                   Siège no 1: Marcel Gendron  
                                  Siège no 2: Réjean Vachon  
                                  Siège no 3: Doris Martineau  
                                  Siège no 4: Jean Martel  
                                  Siège no. 5 : Sylvain Hébert  
                                  Siège no 6 : Pierre Reid

Absent : maire, Gray Forster dont la connexion n'a pu être établie.

Assistent également à la séance, par téléconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Adèle Madore.

Les personnes présentes s'ont identifiées par la directrice générale.

---

---

**RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI LE 4 MAI 2020 À 19 HEURES**

**ORDRE DU JOUR**

**Pensée : Une personne positive transforme ses problèmes en défis, jamais en obstacle.**

|  |
|--|
| <b>1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM</b> |
|--|

|  |
|--|
| <b>2.00 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b> |
|--|

|  |
|--|
| <b>3.00 LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b> |
|--|

Assemblée ordinaire du 6 avril 2020

|                               |
|-------------------------------|
| <b>4.00 CORRESPONDANCES ©</b> |
|-------------------------------|

Une liste de la correspondance reçue, pendant la période d'avril 2020, est annexée à l'ordre du jour. Les copies remises aux membres du conseil sont indiquées par "c".

|                                  |
|----------------------------------|
| <b>5.00 PÉRIODE DE QUESTIONS</b> |
|----------------------------------|

|  |
|--|
| <b>6.00 DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES</b> |
|--|

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>7.00 RAPPORT : DES COMITÉS</b> |
|-----------------------------------|

## 8.00 TRÉSORERIE – COMPTES A PAYER

### 8.1 salaires du 1<sup>er</sup> avril au 30 avril 2020 ©

Employés 14 178.37 \$ dépôt direct

#### achats listes ©

2020-05A 71 121.71 \$

2020-05B 3 353.20 \$

### 8.2 Certificats disponibilité de crédits

Dépôt rapports sec.-trés. et certificats faisant état des dépenses autorisées pendant la période d'avril 2020 en vertu du règlement de délégation, art.96l CMQ.

## 9.00 ADOPTION DES RÈGLEMENTS

9.01 Adoption de la modification du règlement de taxation no. 2020-01 dates de Versement

9.02 Adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement no. 2020-03 Dispositions relatives à la garde de poules

## 10.00 AVIS DE MOTION

## 11.00 AFFAIRES NON TERMINÉES

11.01 Transfert du montant pour achat des bacs du fonds de roulement

11.02 Soumission fourniture abat poussière

11.03 Appel d'offre pour la construction du chemin Tétréault sur SEAO

## 12.00 DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS

### a) Conseil municipal/comités

Conseiller #1 Marcel Gendron : Salle municipale, régie des Hameaux

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies

Conseillère #3 Doris Martineau : famille, loisirs et sécurité civile

Conseillère #4 Jean Martel : chambre de commerce et sécurité civile

Conseiller #5 Sylvain Hébert : Incendie et voirie

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile

Maire : MRC

### b) Rapports – chef d'équipe –

M. Yves Allaire dépose son rapport du mois d'avril 2020

Travaux à faire en mai 2020

Distribution des bacs bruns

### c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment

Rapport des permis émis de janvier à avril 2020

### d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire trésorière

## 13.00 AFFAIRES NOUVELLES

13.01 Organisation d'un éco-centre mobile le 18 mai 2020 annulé

13.02 Partenariat Fête nationale à East Angus (250\$) annulé

13.03 Travaux pour les chemins mitoyens

13.04 Taux d'intérêt pour les taxes 2020 à 0%

13.05 Autorisation de signer l'entente avec la compagnie Tred'si suite au jugement

- 13.06 Embauche d'une inspectrice municipale
- 13.07 Achat d'une génératrice
- 13.08 Autorisation formation à distance – Inspecteur municipal
- 13.09 Mandat arpentage du chemin Cyr
- 13.10 Recommandation CCU – dérogation mineure

|                          |
|--------------------------|
| <b>14.00 INVITATIONS</b> |
|--------------------------|

|                    |
|--------------------|
| <b>15.00 VARIA</b> |
|--------------------|

Distribution des arbres le 18 mai 2020

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>16.00 PÉRIODE DE QUESTIONS</b> |
|-----------------------------------|

|                        |
|------------------------|
| <b>17.00 FERMETURE</b> |
|------------------------|

**La directrice générale à la demande**

**1.00 OUVERTURE ET CONSTAT DE QUORUM**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT** que selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence.

**EN CONSÉQUENCE,**

**2020-093**

*résolution no 2020-093*

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jean Martel  
**APPUYÉ** par le conseiller Pierre Reid  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence.

**ADOPTÉ**

*M. Réjean Vachon mentionne que des points ont été ajoutés à l'ordre et qu'il ne les a pas.*

*La directrice mentionne qu'un nouvel ordre du jour avait été envoyé en après-midi pour ajouter les points discutés en séance de travail.*

*M. Jean Martel demande si on avait eu des développements au sujet de la SPCA.*

*Les membres du conseil mentionnent que le dossier pourra être discuté en assemblée de travail.*

2.00 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT** que chacun des membres a pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, lequel est lu à haute voix;

**2020-094**

*résolution no 2020-094*

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jean Martel  
**APPUYÉ** par le conseiller Pierre Reid  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit accepté tel que soumis.

**A D O P T É E**

3.00 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2020**

**2020-095**

*résolution no 2020-095*

**IL EST PROPOSÉ** par la conseillère Doris Martineau  
**APPUYÉ** par le conseiller Marcel Gendron  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Une copie du procès-verbal a été remise à chacun des membres du conseil.

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

**A D O P T É E**

4.00 **CORRESPONDANCE**

**2020-096**

*résolution no 2020-096*

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marcel Gendron  
**APPUYÉ** par la conseillère Doris Martineau  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la correspondance reçue durant le mois d'avril 2020 soit déposée aux archives de la municipalité, pour y être conservée et être mise à la disposition de tous ceux qui désiraient en avoir copie et/ou communication.

**A D O P T É E**

5.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

6.00 **DEMANDES ÉCRITES ET VERBALES**

Aucune demande.

7.00 **RAPPORT DES COMITÉS**

Rien à signaler.

*M. Réjean Vachon demande pourquoi la facture de Excavation Normand Bouchard pour du gravier sur le chemin Martineau il est mentionné la moitié payable par la Ville d'East Angus. Le gravier a été mis dans la partie de la Ville d'East Angus à quelle place étant donné qu'East Angus a seulement environ 200 pieds et il n'y a pas de gravier sur leur partie. La facture va-t-elle être payée par East Angus? Il ne faut pas se mettre les pieds dans les plats. Il ne faut pas mettre ça sur l'asphalte.*

*Les employés de voirie se sont contactés et ont convenus de mettre du gravier sur le chemin Martineau.*

*La directrice mentionne que la facture a déjà été envoyée et représente 6 voyages facturés à East Angus. Les voyages sont petits en période de dégel.*

#### **8.00 TRÉSORERIE – COMPTES À PAYER**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose les rapports faisant état des dépenses autorisées pendant la période du mois d'avril 2020, ce, en vertu des règlements de délégation pour les employés municipaux, art. 961 CMQ.

#### **2020-097**

#### **résolution no 2020-097**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Reid

**APPUYÉ** par le conseiller Réjean Vachon

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**D'APPROUVER** les salaires du mois d'avril 2020 pour un montant de 14 178.37 \$, selon un rapport déposé par la secrétaire-trésorière;

**D'APPROUVER** les listes des comptes à payer totalisants :

|          |              |
|----------|--------------|
| 2020-05A | 71 121.71 \$ |
| 2020-05B | 3 353.20 \$  |

**D'AUTORISER** la secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

**ADOPTÉ**

#### **9.00 ADOPTION DE RÈGLEMENT**

#### **9.01 ADOPTION DE LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE TAXATION NO. 2020-01 DATES DE VERSEMENT**

Le règlement ne sera pas adopté, le conseil décide de ne pas modifier le règlement de taxation étant donné que le taux de l'intérêt sera modifié à un point suivant.

#### **9.02 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6-2000**

**(Garde de poules comme usage complémentaire à l'habitation)**

#### **1<sup>ER</sup> PROJET POUR LA GARDE DE POULES**

#### **RÈGLEMENT 2020-03**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Westbury a adopté le règlement numéro 2019-04 concernant les animaux sur le territoire de la municipalité;

**ATTENDU QUE**, par application des dispositions de la Loi sur les compétences municipales, la municipalité peut amender ledit règlement;

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal désire modifier le règlement de zonage numéro 6-2000 afin de permettre la garde de poules sur son territoire;

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné à cet effet par le conseiller Réjean Vachon lors de la séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019 ;

EN CONSÉQUENCE,

**2020-098**

**résolution no 2020-099**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Reid

**APPUYÉ** par le conseiller Jean Martel

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

ce qui suit :

1.- Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2.- Le règlement numéro 6-2000, est modifié en y ajoutant après le sous-article 6.3, l'article suivant :

### **6.35 DISPOSITIONS RELATIVES A LA GARDE DE POULES**

6.35.1 Poulailleur urbain Un poulailleur urbain est autorisé en cour arrière uniquement. Tout poulailleur urbain et tout parquet extérieur doivent être situés à une distance minimale de 3 m du bâtiment principal, à 4 mètres des lignes de terrain et de 30 m d'un puits. La hauteur maximale de tout poulailleur urbain est de 2 m. Un poulailleur urbain doit être isolé contre le froid et pourvu d'une lampe chauffante grillagée.

6.35.2 Garde de poules Dans les zones situées à l'intérieur du périmètre urbain ainsi que dans la zone VIL-1, la garde de poules est autorisée seulement comme usage complémentaire à une habitation unifamiliale isolée ou à une habitation unifamiliale jumelée.

6.35.2 Type d'oiseau prohibé La garde de coq est strictement prohibée.

6.35.3 Nombre Un nombre maximal de quatre (4) poules est autorisé par terrain.

6.35.4 Poulailleur urbain Quiconque garde des poules est tenu de construire et de maintenir en bon état un poulailleur urbain et un parquet conforme à l'article 6.4 intitulé « Dispositions applicables aux bâtiments complémentaires ». Les poules ne peuvent en aucun cas être laissées en liberté sur le terrain. Les poules doivent être gardées à l'intérieur du poulailleur entre 23 h 00 et 7 h00. Les mangeoires et abreuvoirs doivent se trouver à l'intérieur du poulailleur et protégés de manière à ce qu'aucun palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux tels que des mouffettes, les rats et les ratons laveurs. L'abattage des poules doit obligatoirement être effectué dans un abattoir agréé ou euthanasiées par un vétérinaire. En cas de décès d'une poule, cette dernière doit être retirée de la propriété et disposée de manière sécuritaire. Le gardien de poules doit déclarer à l'autorité compétente la présence de maladies à déclaration obligatoire. Un permis est requis pour la garde des poules, soit un permis à vie au coût de 25,00 \$. Le demandeur doit, pour obtenir un permis, demander au préalable un permis pour

l'implantation du poulailler urbain auprès de la municipalité.

- 6.35.5 Entretien et hygiène Le poulailler et le parquet doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Les excréments doivent être retirés du poulailler quotidiennement, éliminés ou compostés de manière opportune. Les eaux de nettoyage du poulailler et du parquet ne peuvent être déversées sur les propriétés voisines.
- 6.35.6 Activité commerciale Toute activité commerciale relative à la garde de poules est strictement prohibée. De façon non limitative, il est interdit de vendre :
- œufs
  - viandes
  - fumier
  - poules
  - poussins
  - Autres substances provenant des poules

**ADOPTÉE**

10.00 **AVIS DE MOTION**

Aucun

11.00 **AFFAIRES NON TERMINÉES**

11.01 **TRANSFERT DU MONTANT POUR ACHAT DES BACS DU FONDS DE ROULEMENT**

**2020-099**

**résolution no 2020-099**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Réjean Vachon

**APPUYÉ** par le conseillère Doris Martineau

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Westbury procède au transfert du fonds de roulement un montant de 38 000\$ afin de procéder au paiement des bacs de compostage et que la directrice générale procède au transfert du montant.

Le remboursement au fonds de roulement débutera en 2021 et remboursement complet en 2022.

**ADOPTÉE**

11.02 **SOUMISSION FOURNITURE ABAT POUSSIÈRE**

**ATTENDU** que la municipalité prévoit acheter 60 000 litres de calcium en liquide et pour 5 tonnes approximatives de chlorure de calcium en flocons en sac de 1 tonne l'été 2020;

**ATTENDU** que la municipalité a reçu deux soumissions :

| COMPAGNIE   | FLOCONS LIVRÉS   | LIQUIDE             |
|-------------|------------------|---------------------|
| SOMAVRAC    | 575.00\$ / tonne | 0.3240\$ / litres   |
| SEL WARWICK | 595.00\$ / tonne | Non soumissionnaire |

Tous les prix ne comprennent pas les taxes applicables.

**2020-100**

**résolution no 2020-100**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Réjean Vachon  
**APPUYÉ** par le conseiller Marcel Gendron  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Westbury accepte la soumission de la compagnie Somavrac pour 60 000 litres de calcium en liquide au montant de 0.3240\$ par litres et 595.00\$ pour 5 tonnes approximatives de chlorure de calcium en flocons en sac de 1 tonne pour l'été 2020;

**A D O P T É E**

*M. Pierre Reid demande si ces travaux sont dans la courbe sur le chemin Tétreault.  
M. Hébert lui mentionne que oui et que nous allions demander les soumissions pour avoir une idée du coût des travaux.*

11.03 **APPEL D'OFFRE POUR LA CONSTRUCTION DU CHEMIN TÉTREULT SUR SEAO**

**ATTENDU** que la municipalité de Westbury désire faire la reconstruction d'une partie du chemin Tétreault sur environ 1 km;

**ATTENDU** qu'un appel d'offre sera publié sur SEAO (le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec).

**2020-101**

**résolution no 2020-101**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Reid  
**APPUYÉ** par la conseillère Doris Martineau  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Westbury autorise la directrice à mandater la compagnie EXP déposer un appel d'offre sur SEAO pour la reconstruction d'une partie du chemin Tétreault selon l'estimé déposée au bureau.

**A D O P T É E**

12.00 **DÉPÔT DES RAPPORTS ET SUIVIS DE DOSSIERS**

**a) Conseil municipal/comités**

Conseiller #1 Marcel Gendron : Régie des Hameaux, salle municipale et marché

*Pour ce qui de la salle municipale il ya pas grand-chose. Pour la régie des Hameaux comme vous avez pu le voir il n'y aura pas de collecte de gros rebut ce printemps et nous ne sommes pas certains d'en avoir cet automne. Cela va dépendre du suivi de la COVID-19. La régie a été approchée par la Ville de East Angus afin de soumissionner pour le ramassage des 3 bacs.*

*Les bacs bruns ont été distribués sur tout le territoire pour ce qui est des couverts qui ne ferment pas bien, Mme Madore s'est informée et nous avons juste à les mettre au soleil 1 journée avec un poids dessus,*

*M. Réjean Vachon mentionne qu'ils sont « cheaps » mince comme une feuille de papier et s'ils les brassent comme les bacs bleus et verts ils vont cassés. La directrice lui mentionne que c'est le choix du conseil selon les coûts. Mme Doris Martineau mentionne qu'ils sont pareils comme le bac vert.*

*La régie avait suggéré de prendre ceux-là.*

Conseiller #2 Réjean Vachon : voirie et régie des incendies  
Rencontre de régie la semaine prochaine avec zoom.



Conseillère #3 Doris Martineau : famille et loisirs

Rien de spécial, une demande de signer une entente pour le complexe sportif pour les membres du comité de loisirs

Conseillère #4 Jean Martel : sécurité civile et chambre de commerce  
Vérification au niveau du défibrillateur et s'ils sont installés.

Conseiller #5 Sylvain Hébert : incendie et voirie  
Interdiction de feu à ciel ouvert pour tout le territoire de la Régie.  
Une publicité sur le site internet

Conseiller #6 Pierre Reid : voirie et sécurité civile  
Le défibrillateur.

Maire : Rien de spécial  
Absent.

**b) Rapports – préposé en voirie**

M. Yves Allaire dépose son rapport du mois d'avril 2020 et travaux à faire en mai 2020 et distribution des bacs bruns.

**c) Dépôt rapports – inspecteur en bâtiment**

Rapport des permis émis de janvier à avril 2020.

**d) Dépôt rapports – directrice générale et secrétaire-trésorière**

Démission de la secrétaire-adjointe.

*M. Réjean Vachon demande si on lui a payé les cours.*

*La directrice mentionne qu'elle a suivi et réussi le 1<sup>er</sup> cours et que le 2<sup>e</sup> cours n'est pas terminé et qu'elle le remboursera à la municipalité.*

**13.00 AFFAIRES NOUVELLES**

**13.01 ORGANISATION D'UN ÉCO-CENTRE MOBILE LE 18 MAI 2020**  
**ANNULÉ**

Suite aux circonstances actuelles concernant le COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial, la municipalité du Canton de Westbury procède à l'annulation le 18 mai 2020 de son éco-centre mobile.

**13.02 PARTENARIAT FÊTE NATIONALE À EAST ANGUS (250\$) ANNULÉ**

Suite aux circonstances actuelles concernant le COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial concernant les rassemblements la municipalité annule la commandite à la ville de East Angus de 250\$ pour l'année 2020 concernant la fête nationale.

**13.03 TRAVAUX POUR LES CHEMINS MITOYENS**

La Ville de East Angus nous a fait parvenir une résolution mentionnant que pour les travaux sur les chemins mitoyens s'ils ne sont pas tous autorisés par la municipalité de Westbury soit le Martineau, Lipsey Est et Ouest, la Ville se retire du projet.

Reporté à plus tard pour discussion.

**13.04 TAUX D'INTÉRÊT POUR LES TAXES 2020 À 0%**

**CONSIDÉRANT** que la Résolution 2019-221 prévoit que le taux d'intérêt applicable qu'a compter du moment où les taxes deviennent exigibles, seul le montant du versement échu porte intérêt au taux annuel de 12% (douze pour cent);

**CONSIDÉRANT** qu'une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. Celle-ci est égale à 0.2% du montant impayé par mois complet de retard, jusqu'à concurrence de 2% par année;

**CONSIDÉRANT** que l'article 981 du *Code municipal du Québec* autorise la municipalité du Canton de Westbury à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au premier alinéa de cet article, et ce, à toutes les fois qu'il le juge opportun;

**CONSIDÉRANT** la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement provincial dans les derniers jours, la municipalité du Canton de Westbury désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

**2020-102**

**résolution no 2020-102**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Reid

**APPUYÉ** par le conseiller Jean Martel

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la municipalité du Canton de Westbury qui demeure impayée en date du 30 novembre 2020 est établi 0 % par année.

**QUE** ce taux d'intérêt s'applique jusqu'au 30 novembre 2020.

**A D O P T É E**

**13.05 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE AVEC LA COMPAGNIE TRED'SI INC. SUITE AU JUGEMENT**

**ATTENDU** qu'un jugement a été rendu le 25 février 2020, ordonnant à la compagnie TRED'SI Inc. de déplacer la balance à camions, le poste de pesée et les balcons annexés à la balance à un endroit conforme au règlement de zonage de la municipalité;

**ATTENDU** que les délais d'exécution de ce jugement ordonnés ne peuvent être respectés dû à la période hivernale et la nécessité de réaliser des tests de sol;

**2020-103**

**résolution no 2020-103**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jean Martel

**APPUYÉ** par le conseiller Pierre Reid

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QU'**une transaction soit signée entre les parties qui conviennent :

**QUE** la compagnie TRED'SI Inc. s'engage à procéder au déplacement de la balance à camions, du poste de pesée et des balcons annexés à un endroit conforme au Règlement de zonage.

**QUE** la municipalité accorde à TRED'SI Inc. Jusqu'au 29 mai 2020 pour déposer une demande de permis complète et conforme aux règlements de la municipalité.

**QUE** la municipalité consent après l'émission du permis un délai maximal de 11 semaines pour l'exécution des travaux.

**QUE** la municipalité consent au maintien en place et à l'utilisation de la balance par TRED'SI Inc. dans le cours de ses opérations.

**QUE** la municipalité du canton de Westbury autorise la directrice générale madame Adèle Madore de signer l'entente avec la compagnie TRED'SI afin de faire respecter le jugement.

**A D O P T É E**

13.06 **DÉMISSION DE LA SECRÉTAIRE ADJOINTE, MME NATHALIE AUDET**

ATTENDU l'annonce du départ le 12 mai prochain de madame Nathalie Audet, secrétaire adjointe pour un poste à temps plein à la Ville de Waterville;

**2020-104**

**résolution no 2020-104**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marcel Gendron  
**APPUYÉ** par la conseillère Doris Martineau  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité du canton de Westbury accepte avec déception le départ de la secrétaire adjointe.

**A D O P T É E**

13.07 **EMBAUCHE D'UN(E) INSPECTEUR MUNICIPAL**

Nous avons une entente avec les municipalités de Scotstown et Lingwick pour afficher une offre d'emploi pour l'embauche d'un inspecteur /inspectrice municipal.

Comme les délais étaient un peu longs et que nous avons reçu des c.v. intéressants, je me suis permis de communiquer avec les autres municipalités pour savoir leur intention.

Scotstown à réengager son ancien et Lingwick ne semble pas avoir d'urgence. Je leur ai mentionné que j'allais faire une rencontre avec une candidature.

Le sujet sera discuté à une prochaine rencontre.

13.08 **ACHAT D'UNE GÉNÉRATRICE**

Reporté le conseil va étudier une autre alternative.

13.09 **AUTORISATIONS FORMATION À DISTANCE – INSPECTEUR MUNICIPAL**

ATTENDU l'embauche d'un candidat au poste d'inspecteur municipal nécessitera une formation de la compagnie Infotech;

**2020-105**

**résolution no 2020-105**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jean Martel  
**APPUYÉ** par la conseillère Doris Martineau  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** la municipalité de Westbury autorise la directrice générale à inscrire le nouvel inspecteur / la nouvelle inspectrice à la formation à distance du module PERMIS de la compagnie Infotech et de procéder au paiement.

**A D O P T É E**

13.10 **MANDAT D'ARPENTAGE DU CHEMIN CYR ET DU CHEMIN GOSFORD OUEST**

ATTENDU que la municipalité désire faire des travaux de redressement de courbe et de reconstruction du chemin Cyr selon la demande présentée à la CPTAQ;

ATTENDU que la municipalité doit prendre du terrain et céder une partie de terrain;

**2020-106**

**résolution no 2020-106**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Jean Martel  
**APPUYÉ** par la conseillère Doris Martineau

**DE** mandater Guillaume Meunier, arpenteur à préparer les plans pour la construction du chemin Cyr et Gosford Ouest selon les plans déposés à la Commission de protection du territoire Agricole du Québec.

**AD O P T É E**

*M. Marcel Gendron explique qu'il est allé voir le terrain et la maison et qu'il recommande que le conseil accepte la dérogation étant donné que la maison est très haute et que le garage plus de 6 mètres sera plus bas que le bâtiment principal. Mais il ne faut pas changer notre règlement pour cette situation.*

*Placé dans la marge latérale sur un chemin privé.*

*M. Réjean Vachon mentionne que son garage est à 22 pieds et qu'il sera 4 pieds plus haut que mon garage.*

*M. Pierre Reid est d'accord avec M. Gendron et mentionne que selon les critères d'analyse un point est important : La dérogation ne peut être accordée si elle porte atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété.*

*M. Réjean Vachon est d'accord, mais il faudrait que le comité du CCU s'informe c'est quoi une dérogation mineure.*

*M. Marcel Gendron mentionne que les membres du comité sont bien au courant.*

**13.11 DEMANDE CCU – CHEMIN DUFRESNE**

**ATTENDU** qu'une demande de dérogation a été déposée au bureau de l'inspecteur par la propriétaire du 781, chemin Dufresne à Westbury, pour le lot 4 182 401 et considérant :

Le règlement de zonage, article 6.4, limite la hauteur d'un garage résidentiel détaché à 6 mètres. La demande de dérogation mineure est pour permettre une hauteur de 7,95 mètres. Le demandeur déclare que la maison a une hauteur de 9,15 mètres, la hauteur du garage projeté serait donc inférieure au bâtiment principal.

**ATTENDU** que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure présentée par la propriétaire du 781, chemin Dufresne à Westbury;

**2020-107**

**résolution no 2020-107**

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Pierre Reid  
**APPUYÉ** par le conseiller Marcel Gendron  
**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le conseil municipal accepte la dérogation mineure présentée par le propriétaire du 781, chemin Dufresne à Westbury afin d'autoriser la hauteur de 7,95 mètres pour la hauteur de son garage résidentiel détaché sur le lot 4 182 401.

**AD O P T É E**

**14.00 INVITATIONS**

Aucune.

**15.00 VARIA**

*Discussion sur l'état actuel des routes.*

*De demander au chef d'équipe d'aller vérifier sur le 1<sup>er</sup> rang ouest un poteau support d'Hydro-Québec dans l'emprise du chemin.*

*M. Vachon mentionne que des souches sortent dans le chemin.*

16.00 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À huis clos en raison de la pandémie de COVID-19.

17.00 **FERMETURE**

**ATTENDU QUE** tous les sujets portés à l'ordre du jour de cette séance, ayant fait l'objet de discussions et de résolutions le cas échéant, ont été traités;

**2020-108**

*résolution no 2020-108*

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Marcel Gendron

**APPUYÉ** par la conseillère Doris Martineau

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE la séance soit fermée;**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**L'assemblée est levée à 20 :59 heures.**

Je, soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions émises dans la présente assemblée.

Directrice générale et secrétaire-trésorière

.....  
Adèle Madore

**MAIRE suppléant de Westbury**

**Directrice générale et secrétaire-trésorière**

\_\_\_\_\_  
Sylvain Hébert

\_\_\_\_\_  
Adèle Madore